

15 novembre 2022

Benoît MERLET
Direction Communication
benoit.merlet@lecotentin.fr
02.50.79.16.37 / 06.47.38.88.96

LANCEMENT DE LA NOUVELLE COLLECTE LE 28 NOVEMBRE 2022 SUR LA 3^{ème} ZONE

Edouard MABIRE, Vice-Président en charge de la Collecte et de la Valorisation des Déchets, accompagné de Bertrand LE FRANC, Conseiller délégué en charge de la collecte des déchets, présente le programme déployé par la collectivité pour être redoutable avec ses déchets.

La poubelle de demain, un enjeu pour le climat

A l'heure où une prise de conscience mondiale sur l'urgence climatique se fait sentir, le Cotentin souhaite accompagner les habitants de son territoire dans le développement durable.

Ainsi, le Cotentin se fixe des objectifs ambitieux pour améliorer le recyclage et diminuer les déchets :

- Réduction de 50% des déchets enfouis ;
- 100% des biodéchets triés à la source ;

- L'obligation de passer à l'extension des consignes de tri au plus tard le 1^{er} janvier 2023 ;
- Harmonisation du mode de financement de l'enlèvement des déchets ménagers.

« A ce jour, la gestion des ordures ménagères résiduelles (OMr) à l'échelle du Cotentin, c'est 47 809 tonnes de déchets collectés. Ce tonnage représente 40% de plus qu'un territoire équivalent ayant mis en place l'extension des consignes de tri, explique Edouard MABIRE. C'est pourquoi il est nécessaire que le Cotentin se mobilise pour accompagner les habitants dans leur geste de tri et ainsi devenir un territoire exemplaire en matière de gestion des déchets. Aussi, de nombreuses actions seront mises en place dans les prochains mois et tout au long de l'année. Pour nous accompagner dans cette démarche, nous avons proposé notre projet à CITEO, spécialiste des questions liées au recyclage des emballages, qui a choisi de nous soutenir dans cette démarche ».

100% des emballages et des papiers se trient !

Le Cotentin propose un tri facilité à ses habitants de manière échelonnée tout au long de l'année 2022.